

**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION**  
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

**NOUVELLE PORTE DU VOYAGE**  
**28 AVENUE DE LA PLAINE ,**  
**74000 ANNECY, FRANCE**

représenté par :

Monsieur JEAN PHILIPPE, GÉRANT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

**IM074110079**

à effet du 04/10/2011

La garantie financière est apportée par : APST, 15 AVENUE CARNOT , 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : HISCOX, 19 RUE LOUIS LE GRAND , 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 04/10/2014. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation deux mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son immatriculation (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- \* dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- \* ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 04/10/2011 sur le site internet d'ATOUT FRANCE.

Fait à Paris,

Le 04/10/2011

Le Président de la commission d'immatriculation



Jean-Jacques SANVERT